

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée Inserm CSS 5 du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Décide :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 6 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : « Interactions Hôte-microbes et pathophysiologie ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm ERL U 1306.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

UMR CNRS 6047
Institut Pasteur
25-28 rue du Docteur Roux
75724 PARIS CEDEX 15

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Paris-IDF Centre-Est.

Article 5 : Monsieur Ivo GOMPERTS-BONECA est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**

